

Burundi : L'UA assure le suivi du processus de paix

Arrib News, 19/08/2009 – Source Gabon EcoLe Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu sa 199e session le 17 août dernier pour faire le point sur l'évolution du processus de paix au Burundi. Cette réunion s'est tenue au siège de l'organisation panafricaine à Addis-Abeba, en Ethiopie, et était placée pour la première fois sous la présidence du Gabon. En raison des festivités officielles de la fête de l'Indépendance au Gabon, ni le chef de l'Etat, ni le vice-président de la République n'ont pu faire le déplacement. La présidence de la réunion a été assurée par l'ambassadeur du Gabon auprès de l'UA, Baudelaire Ndong Ella. Au terme des communications des représentants permanents du Burundi auprès de l'UA, les participants ont salué la « mise en œuvre des Accords de paix conclus à Dar-es-Salaam en juin et septembre 2006 entre le gouvernement de la République du Burundi et le PALIPEHUTU/ FNL, ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) du Front national de libération (FNL) ». Ils ont à cet effet salué les « parties burundaises au processus de paix pour la volonté politique dont elles ont fait preuve et pour les compromis courageux qui leur ont permis de parvenir à la paix ». « A cet égard, le Conseil s'est réjoui du changement de nom du PALIPEHUTU/FNL en FNL, conformément aux dispositions de la Constitution, ce qui lui a valu son agrément en qualité de parti politique, le 21 avril 2009 », ajoute le communiqué. Face au bon déroulement de la mise en œuvre des accords de paix, le Conseil a également rappelé la contribution de la Mission africaine au Burundi (MIAB), composée de contingents éthiopien, mozambicain et sud-africain et déployée de 2003 à 2004 en appui à la mise en œuvre des Accords conclus en octobre et décembre 2002 entre le Gouvernement de transition du Burundi et certains des mouvements politiques armés burundais. Pour garantir le suivi du processus de paix, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a demandé à la communauté internationale de ne pas relâcher son soutien au Burundi pour la consolidation de la paix, la promotion de la réconciliation nationale et l'aide à l'intégration socio-économique des ex-combattants. Ce processus de paix a d'ores et déjà permis de mettre en place un « Partenariat pour la paix au Burundi », dont le mandat est de suivre la situation, de promouvoir une paix durable et de contribuer à la création d'un environnement propice pour la période conduisant aux élections, ainsi que d'une « Commission électorale nationale indépendante (CENI) ». Ces organes doivent permettre de mettre en place « les conditions propices à l'organisation d'élections pacifiques, libres et transparentes dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité ». Dans cette perspective, le Conseil devrait déployer sur le terrain « une mission d'observation de toutes les phases des élections de 2010 », dès le processus enclenché. Dans le cadre de la reconstruction post-conflit dans ce pays, le Conseil a enfin sollicité l'envoi d'une « mission multidisciplinaire d'évaluation de la situation socio-économique ».